

Auvergne

la ligue de l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 425 • DÉCEMBRE 2010

laïque

DOSSIER P. 4/5

Les Lumières



ÉDUCATION & LOISIRS

Lire et faire lire
à fêté ses 10 ans P. 6

Question de rythme

La consultation réflexion sur les rythmes scolaires qui se déroule sur l'ensemble du territoire est lancée... En cause, les résultats de l'élève français, jugés insuffisants, comparativement à ceux de l'élève de l'OCDE ainsi qu'au regard des moyens affectés au ministère concerné...

Et pourtant, l'élève de l'OCDE âgé de 7 à 14 ans passe annuellement 780 à 820 heures à l'école, alors que le Français reçoit de 910 à 963 heures d'instruction !... Oui... mais ce temps est réparti sur 180 à 200 jours pour l'élève de l'OCDE alors que le petit Français n'est scolarisé que 144 jours annuellement...

Reste que l'analyse est compliquée et complexe... Un premier constat contradictoire à rappeler : celui de l'éparpillement des interlocuteurs concernés, de l'éparpillement des compétences et celui de la convergence nécessaire des initiatives. Un deuxième, qui relève du poids du calendrier scolaire dans l'organisation des temps de vie sociaux et réciproquement de l'influence des contraintes de vie des adultes sur les temps de vie de l'enfant !

Autant de contraintes contradictoires qui pourraient faire passer au second plan l'intérêt de l'enfant !

Autant de remarques qui devraient nous conduire à considérer la question dans le cadre d'une globalité des rythmes de vie et d'apprentissage de l'enfant, en lien avec l'ensemble des rythmes sociaux de l'adulte... à prendre en compte une diversité de facteurs et de temps et à envisager la journée de l'enfant dans sa globalité. Voilà qui relève de l'aspect compliqué de la question ! Le temps de classe, les temps de la journée, de la semaine, de l'année...

Le temps, oui, mais ce que font les enfants est aussi à prendre en compte. La variation des types d'activités est aussi un facteur important d'apprentissage. Les sorties scolaires, les classes de découvertes, les activités culturelles et sportives ne sont-elles pas des temps importants de réinvestissement et d'appropriation ? La réussite scolaire ne se joue-t-elle pas aussi sur le temps non formel et sur l'informel où peuvent se développer des compétences qui vont au-delà des disciplines scolaires traditionnelles, telles que compétences sociales et civiques, compétences d'autonomie et d'initiative ?...

Et le complexe de la question... c'est évidemment le fait que les rythmes sont un enjeu de responsabilité partagée... La prise en compte globale des rythmes pose, semble-t-il de manière incontournable, la question de la reconnaissance et de l'articulation d'acteurs de professionnalité et de légitimités différentes autour de projets communs.

En tout état de cause, l'État devrait poser un cadre de principes applicables pour tous, c'est la garantie de l'égalité républicaine, cadre qui devrait permettre la définition de politique d'aménagement des temps éducatifs dans le cadre de projets locaux d'éducation.

Alors, que doit-il en être de la journée, de la semaine et de l'organisation de l'année scolaire ? Nous y consacrerons un prochain dossier...

Gérard Chanel

Postérité d'une grande ambition : le programme du Conseil national de la Résistance

Qu'est-il advenu de l'ambition d'un programme élaboré dans la clandestinité et adopté, le 24 mars 1944, par le Conseil national de la Résistance ? Créé pour coordonner l'action de tous les organes opposés au régime de l'État français et à sa politique de collaboration avec l'Allemagne, le Conseil national de la Résistance (CNR) comprend les représentants de seize organismes, tous clandestins : huit mouvements de résistance, la CGT et la CFTC et les partis communiste, socialiste, radical-socialiste, démocrate populaire, l'Alliance démocratique et la Fédération républicaine. Le programme du CNR vise à "établir le gouvernement provisoire de la République française pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation". Les signataires veulent fonder une "république nouvelle" en restaurant la démocratie politique ainsi qu'une véritable démocratie économique et sociale. Ce programme demeure une référence majeure de la vie politique française.

Indépendance et démocratie politique

Le gouvernement provisoire impose la souveraineté française sur les territoires libérés où les Américains voulaient instaurer leur administration militaire. Pourtant, en 1949, à la création de l'OTAN, l'armée française est mise sous la tutelle d'un organisme international. De Gaulle obtiendra le retrait de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN ; le président Sarkozy a remplacé les forces françaises sous ce commandement, autrement dit sous la tutelle américaine. La loi française s'alignera désormais sur celle de l'Europe des banquiers.

Le rétablissement du suffrage universel, la restauration des libertés fondamentales et de l'égalité des citoyens devant la loi marquent la restauration de la démocratie politique. Le peuple désigne par ses suffrages les législateurs et le chef de l'exécutif. Même si les puissances d'argent pèsent sur les scrutins, le vote des citoyens est formellement libre. Bon nombre de démocrates se méfient du référendum susceptible d'être dévoyé en plébiscite ; c'est bien ainsi qu'en usa De Gaulle, mettant en jeu chaque fois son poste qu'il abandonna lorsqu'il fut désavoué. Au mépris de la volonté populaire, Sarkozy, lui, fait entériner par le Congrès, en février 2008, un traité de Lisbonne reprenant les termes de la Constitution européenne que les citoyens avaient rejetée le 29 juillet 2005.

Le principe de la séparation des pouvoirs est gravement compromis par les "affaires" récentes ou nouvelles ; le projet de suppression de la fonction de juge d'instruction compromet l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir exécutif.

Le CNR voulait assurer l'indépendance de la presse à l'égard de l'État et des puissances d'argent. La floraison des titres au lendemain de la Libération ne résiste pas à la loi du marché qui entraîne disparitions et concentrations ; à l'époque Boussac succède la période Dassault qui fait place à l'ère Bouygues-Lagardère, les "amis du président". La pensée unique gagne du terrain.

L'organisation rationnelle de l'économie

Les mesures de nationalisation, de planification et de participation sont mises en œuvre dans les deux



années qui suivent la Libération. Dès décembre 1944, De Gaulle nationalise les houillères, Renault, les transports aériens (la SNCF et la construction aéronautique sont déjà nationalisées) ; suivent la Banque de France et les quatre plus grandes banques de dépôt. Après le départ de De Gaulle, c'est le tour du gaz et de l'électricité et des onze plus importantes compagnies d'assurances.

Assuré de la maîtrise des sources d'énergie, des transports et des institutions de crédit, l'État peut mettre sur pied une planification non contraignante, "indicative et incitative" qui se traduira par le "Plan Monnet", structure supprimée en 2006 par Villepin. Avec le Programme commun, une nouvelle vague de nationalisations voit le jour en 1981 et concerne les groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor, les trusts de la chimie (Rhône-Poulenc, Péchiney) et des banques d'affaires (Paribas, Suez, Rotschild, Worms). Mais dès 1986, avec la première cohabitation, retour aux privatisations ; à partir de 1993, sous les gouvernements Balladur, Juppé et Jospin, l'État vend son patrimoine industriel et financier (Elf, Renault, Air France, Crédit lyonnais).

Le CNR voulait évincer "les grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie" et assurer "la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général". Or, l'État s'est aujourd'hui progressivement désengagé des principaux services publics. La braderie des autoroutes s'est achevée sous Villepin. Tributaire d'une directive européenne, la SNCF devra partager avec d'autres transporteurs les infrastructures de Réseau ferré de France. Comme France Télécom, où l'État ne détient plus la majorité, voici EDF mis en concurrence avec des "fournisseurs privés". On prévoit pour 2011 l'ouverture totale du courrier : en février dernier, le gouvernement a fait remettre en cause un amendement du Sénat prévoyant que l'État resterait majoritaire dans le capital de La Poste, qui

a déjà fermé dans les campagnes un grand nombre de ses bureaux.

Les acquis sociaux

C'est le volet social qui reste le plus marquant de ce programme. Créés en 1945, les comités d'entreprise - un des motifs de la démission de De Gaulle - donnent aux représentants des salariés un droit de regard, qu'ils détiennent encore aujourd'hui, sur la politique économique et sociale de l'entreprise. Sont maintenus aussi les acquis de 1936 (semaine de 40 heures, congés payés). En 1947, l'augmentation des salaires est garantie par l'instauration d'un salaire minimum basé sur l'évolution des prix, puis sur les progrès de la productivité.

Mais c'est l'institution de la Sécurité sociale qui a le plus gros impact sur la vie quotidienne des Français. Gérée et financée sur la base des rémunérations, elle atténue l'inégalité des citoyens face aux risques tels que maladie, accident, invalidité, handicap, vieillesse. Les "déremboursements" successifs ("ticket modérateur" à 35 %, forfait hospitalier, franchise des actes médicaux) n'ont pas empêché le déficit chronique de la "Sécu".

La commission pour la libération de la croissance française, présidée, à la demande de Nicolas Sarkozy, par Jacques Attali, est chargée de trouver les remèdes à ce déficit catastrophique. Un premier rapport (janvier 2008) juge essentiel de "réduire le coût du travail pour les entreprises" en transférant une partie des charges sociales reposant sur les salaires vers la CSG et la TVA, c'est-à-dire vers l'impôt ; il préconise la liberté complète des prix. Il recommande toutefois une augmentation des salaires non par leur revalorisation, mais par l'allongement de la durée du travail : "Travailler plus pour gagner plus", en somme.

Le second rapport recommande la fusion des budgets de l'État et de la Sécurité sociale, 50 milliards d'euros d'économies et 25 milliards d'impôts nouveaux. Il invite à geler la valeur du point d'indice des fonctionnaires et celle des aides au logement, d'instaurer une TVA sociale, de limiter le droit aux allocations familiales et de revenir sur la gratuité des soins médicaux pour les victimes d'une affection de longue durée.

Quant au problème des retraites, il vient de recevoir une réponse cinglante, au mépris de toutes les oppositions. L'œuvre sociale du CNR se trouve ainsi démantelée.

Nulle part, il n'est question de taxer davantage les profits exorbitants dont jouissent un certain nombre de privilégiés. Quant à la suppression du scandaleux "bouclier fiscal", il faut attendre de voir quel sera le sort fait à l'ISF pour en évaluer les effets.

Changer la donne

Ex-maoïste et ancien vice-président du MEDEF, Denis Kessler déclarait en octobre 2007 : "Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance... Le gouvernement s'y emploie." Il y parviendra si la rue et les urnes ne parviennent pas à changer la donne. Une Résistance nouvelle, et un autre Conseil national qui en émane seraient aujourd'hui nécessaires.

Fermeture de la FAL pendant les vacances de Noël

Les services de la FAL y compris l'USEP et l'UFOLEP seront fermés du **lundi 27 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011.**

Réouverture le **lundi 3 janvier 2011 à 8 h 30.**

RENDEZ-VOUS MANIFESTATIONS

UFOLEP

- 19 décembre : départemental UFOLEP de cross (challenge cross 63) à Ceyrat
- 9 janvier 2011 : cross - challenge cross 63 à Riom
- 16 janvier : compétition départementale escalade à Issoire
- 23 janvier : cross - challenge cross 63 à Clermont-Fd, parc de Montjuzet
- 29 et 30 janvier : compétition départementale gym à Châtel-Guyon

USEP

- 20-21-24 et 25 janvier : journées départementales et régionales de lutte scolaire à l'Artemium de Ceyrat

Service éducation jeunesse culture

- 17 décembre : *Papillons et sortilèges* - compagnie Dédale école primaire Le Crest - *La cabane aux pommes* - Tom Torel, école Jules-Verne à Clermont-Fd et école primaire à Orcet
- 10 et 11 janvier 2011 : *Pluie* - compagnie Médiane salle des fêtes à Perpezat
- 23 janvier : *Toï Toï* - compagnie La Balançoire salle de la Muscade à Blanzat

- 28 janvier : *Nya* - par la cellule contemporaine du Ballet national algérien à la Comédie de Clermont-Fd

FORMATIONS

USEP

- 26 janvier 2011 : animation pédagogique ski de fond à Super-Besse

Service éducation jeunesse culture

- 29 et 30 janvier 2011 : stage danses Mazurka scottish valse avec Gérard Godon et C. Grimault - salle Leclanché à Clermont-Fd



Assemblée générale UFOLEP 63

Tous les sports autrement

Le comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme a organisé son assemblée générale annuelle le vendredi 5 novembre dernier à Gerzat.

Devant environ deux cents personnes et en présence de Monsieur Georges Dassaud, maire de Gerzat, Annie Coly, Présidente du comité, a ouvert cette assemblée 2010 par la présentation du rapport moral qui comporte un bilan de mi-mandat et un rappel des orientations du comité. Ce fut ensuite Jean-Claude Dauphant, secrétaire général, qui exposa le rapport d'activité en notant positivement que le nombre d'adhérents a progressé pour atteindre 17 514 licenciés. De plus, il a rappelé que les actions de l'UFOLEP ont pour but de développer le sport dans le département et de le rendre accessible à tous tant par son coût de licence que par sa présence associative sur tout le territoire. C'est pourquoi, malgré une désertification des associations en milieu rural, l'UFOLEP met tout en œuvre pour renforcer l'accessibilité à une grande diversité de sports. Ainsi, cette saison, les pratiques de pleine nature et les sports mécaniques connaissent un véritable essor, à l'image des succès

de la finale nationale kart cross d'août 2010 à Issoire et des journées multi-activités de Chadieu et de Pont-du-Château. Sans oublier les actions sur la santé et le handicap, le rapport met également en évidence que pas moins de 808 journées de formation ont permis de former cette saison 346 personnes. Jean-Paul Bernon, trésorier du comité, a ensuite énoncé sans surprise un bilan financier sain et positif avant de laisser la parole aux invités. L'ensemble du comité remercie de leur présence et de leurs interventions Gérard Chanel (Président FAL), Christian Lachaux (représentant USEP), Mireille Lacombe (représentante du Conseil général), Nathalie Albuison (direction départementale de la cohésion sociale) et Geneviève Sechaud (Présidente du CDOS). Cette soirée s'est conclue autour d'un pot de l'amitié et d'un repas laissant à chacun le temps de partager un moment convivial.

Assemblée générale USEP Des projets à venir

L'assemblée générale du comité départemental USEP du Puy-de-Dôme s'est tenue récemment à la Maison des sports de Clermont-Fd, en présence de nombreuses personnalités.

Malgré un rapport d'activité présentant des effectifs enfants en légère régression, l'heure n'était pas au pessimisme, mais à un optimisme mesuré, comme l'a souligné le président Philippe Léotoing dans son rapport moral. En effet, l'année scolaire passée a été marquée par la signature (au niveau national puis départemental) d'une nouvelle convention de partenariat avec le ministère de l'Édu-



cation nationale et la Ligue de l'enseignement, redéfinissant et renforçant la place de l'USEP au sein du système éducatif pour une durée de quatre ans. Par ailleurs, le maintien du soutien financier du Conseil général à l'identique des années précédentes et la fidélité des partenaires sportifs constituent d'autres motifs de satisfaction pour un comité dont les projets d'actions ne manquent pas.

AUBIAT • BEAUMONT • BLANZAT - CHADIEU • MARINGUES • MÉNÉTROL PONT-DU-CHÂTEAU • RIOM LOUBEYRAT • SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM • VERTAIZON

ALSH de la communauté de communes Limagne-Bords d'Allier à Maringues Service et qualité de service en milieu rural

L'accueil de loisirs sans hébergement de Limagne-Bords d'Allier a progressivement pris de l'importance à partir d'une structure communale mise en place à Maringues. Formule simplifiée sans service de repas, elle ne concernait au départ que trois semaines durant les vacances d'été. La première convention avec la FAL (les services de l'UFOVAL à l'époque) date de 1995, bientôt suivie du premier contrat avec la CAF. Passée sous l'égide de la communauté de communes Limagne-Bords d'Allier, cette organisation a alors gagné en originalité pour deux raisons essentielles : l'emploi de salariée de la fonction publique territoriale a été octroyé à sa directrice Martine Tixier et, organisation intercommunale oblige, un important service de "ramassage" périscolaire a été mis en place. Il concerne les cinq communes du territoire (14 000 euros/an avec une importante dotation du Conseil général). Même si la première directrice "conventionnée FAL", Christiane Bernard, donnait entière satisfaction malgré des conditions de nomination et d'exercice quelque peu "sportives", il est vite apparu aux élus que la direction de ce service dédié à la jeunesse gagnerait en stabilité et pérennité en revenant à un employé de la "com-com". Le recrutement prioritairement local des animateurs devait être facilité par une présence en continu sur le terrain périscolaire au contact des enfants et des ados, ces derniers étant de futurs animateurs potentiels. Même si le recrutement de l'encadrement des mercredis reste difficile (compte tenu des emplois du temps des animateurs qui sont souvent lycéens ou étudiants), l'ambiance et la qualité de service offerte aux enfants y ont effectivement gagné :



formation, projets, disponibilité, implication des élus, échanges frappent de leur sseau l'ALSH maringois. La remise en cause pour réajustement du projet de maison de l'enfance et de la jeunesse, justifiée par les incertitudes financières frappant les collectivités locales ne sera, espérons-le, que péri-

pétie qui ne remettra pas en jeu le bien-être des jeunes du secteur : la conviction des élus est gage de leur vigilance et les relations "nouvelle formule" que la FAL a su nouer avec les collectivités auxquelles elle apporte son concours ont été localement favorablement perçues.

Pratique

Lieu de fonctionnement - École Anatole-France + installations municipales (salle de sport, salle multimédia du collège Louise-Michel) + locaux associatifs (A.L. Pro-Patria associations locales) + sorties.

Effectif - Enfants de 4 à 12 ans. De 15 à 20 enfants les mercredis. De 40 et jusqu'à 60 enfants aux vacances d'été.

Encadrement - 3 adultes les mercredis, 6 à 8 adultes aux vacances d'été (BAFD, BAFA, stagiaires BAFA).

Activités - Repas servis par un traiteur qui devient éducateur à l'occasion. La directrice prépare les plans alimentaires et menus. Thèmes prédéfinis et intervenants spécialistes, une sortie par mois les mercredis, une sortie par semaine en période de vacances (centre aquatique et hippodrome de Vichy, activités cirque avec Zi Omnibus, patinoire, camping, Clénature...). Échanges avec d'autres ALSH (Chadieu, Mariol, Randan).

Projets - Ouverture aux vacances d'automne. Adaptation du service à la demande avec possibilité d'inscription à la semaine et retrait éventuel d'une journée précisée à l'inscription (travail à temps partiel ou RTT des parents).

Envie d'air frais, de grands espaces, de beaux paysages... Profitez de quelques jours de vacances pour faire une pause...

Le "Grand Panorama"



vous accueille du 27 au 31 décembre pour des séjours à la carte (2 jours 1 nuit à 5 jours 4 nuits). Situé en bordure du lac Chambon, à moins de 20 km de la station de ski de Super-Besse, le "Grand Panorama" vous permet de passer un séjour sportif en famille (ski, raquettes, randonnée, VTT...) ou plus tranquille (jeux de neige, luge, visites culturelles

et gastronomiques, relaxation au centre de remise en forme de Saint-Nectaire...) et de profiter de son confort et de la formule pension complète. Il est encore temps, alors n'hésitez plus... Appelez pour réserver.

Renseignements et information au service Vacances de la Fédération : 04 73 91 00 42 ou en appelant directement le centre : 04 73 88 60 49.

La FAL assure la gestion de dix ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour le compte de communes ou communautés de communes. Nous commençons la présentation de ces différents ALSH par celui implanté à Maringues. Les autres seront présentés dans les numéros suivants.

Amicale laïque de Combronde

Du pain sur la planche !

L'amicale laïque est actuellement en plein déménagement. En effet, la municipalité accorde à cette association des locaux plus vastes au rez-de-chaussée de la mairie. Le FRJEP de Combronde, c'est son nom officiel, mérite cet agrandissement immobilier car il est en pleine expansion et ses dirigeants ne manquent pas d'idées pour l'avenir.



Les quatre animateurs souhaitent amener chaque enfant (de 4 à 12 ans) à développer une certaine autonomie et son sens pratique, à aiguïser son sens social et bien évidemment ses papilles. On reconnaît bien là certaines valeurs défendues par la Ligue de l'enseignement et la FAL. Les inscriptions se font à la séance par groupe de huit enfants et il va de soi que le matériel est adapté aux "petites mains".

Mais l'amicale ne veut pas en rester là et une troupe théâtrale est en train de se constituer ; Joël Laurent, le président qui a succédé en 2009 à Agnès Mansat, va d'ailleurs contacter les services culturels de la FAL pour d'éventuelles aides techniques.

L'association participe aussi activement à la vie communale (forum, Téléthon et marché de Noël) et crée des moments conviviaux en organisant des soirées dansantes et un repas champêtre. Joël Laurent se félicite d'ailleurs de l'excellente convivialité qui existe entre amicalistes : "J'ai un bon bureau et des personnes autour, on n'a même pas besoin de demander quand un coup de main est nécessaire."

Un dicton du pays brayaud affirme : "Combronde : ni bon vin ni bon monde." On ne sait pas pour le "vin" mais pour le "monde", Auvergne laïque peut témoigner du contraire.

BUREAU 2010/2011

Président : Joël Laurent
Vice-présidente : Micheline Coudert
Trésorière : Valérie Didyche
Secrétaire : Marie-France Lasnier

Saint-Anthème "Sport Enf'Ance"

Loin de tous mais riche en tout



"Sport Enf'Ance" offre à tous les élèves du CP au CM2 leur licence USEP et ne demande qu'une modique participation aux activités grâce à l'aide financière de la commune, du Conseil général et de la communauté de communes de la vallée de l'Ance.

"Ici règne la solidarité de la montagne ; l'entraide entre les habitants ou entre les associations locales est réelle et naturelle ; les prêts de matériel et les coups de main sont habituels et réciprocques ; pas de concurrence entre nous, plutôt de la complémentarité."

Cet état d'esprit exprimé ici par Norbert Rousset est véritablement le reflet de celui de cette belle vallée qui mérite d'être mieux connue et reconnue. "Sport Enf'Ance" doit être un exemple pour tous ceux qui renoncent avant même de franchir le premier col !

BUREAU 2010/2011

Présidente : Chrystel Catala
Secrétaire : Norbert Rousset
Trésorière : Carole Chelle

Connaissez-vous l'Ance et sa vallée ? Et le col des Pradeaux ? Et le Haut-Forez ? Non... Rien d'étonnant car cette surprenante contrée n'est que très rarement sous le feu des projecteurs de l'actualité ou mise en avant par ses habitants eux-mêmes. Discrétion et modestie.

Et pourtant, située aux confins du Puy-de-Dôme, de la Loire et de la Haute-Loire, la vallée de l'Ance mérite le détour tant pour ses paysages d'une rare beauté que pour la qualité et l'authenticité des hommes qui y vivent. Auvergne laïque a rencontré l'un d'eux, Norbert Rousset, amoureux de ce territoire et fier de son choix de vie. Une vie bien remplie dans cette vallée même. Vie professionnelle mais aussi vie militante, l'une et l'autre au service de ses concitoyens, notamment au sein de l'association "Sport Enf'Ance" dont il est le secrétaire-animateur. Cette association, affiliée à la FAL et à l'USEP 63, se propose d'offrir à tous les élèves de l'école publique de ce gros bourg de montagne (800 habitants recensés, plus de 2 000 l'été) des activités difficilement accessibles à cause de la

situation géographique de Saint-Anthème.

"Faire découvrir des activités sportives ou de loisirs aux jeunes, les inciter à les pratiquer et les diriger vers une structure extérieure", voilà résumé l'objectif de cette association. Ainsi, au cours de la dernière année scolaire (sous la présidence de Béatrice Point), par cycle de cinq ou six séances, le tir à l'arc, le tennis de table, le basket-ball, la pêche (photo) ou encore le secourisme ont été proposés sur place aux jeunes Saint-Anthémois dès la fin des cours (16 h 30). Des sorties le mercredi après-midi à la patinoire de Clermont-Ferrand, au bowling de Montbrison ou sur le barrage de Grangent pour la pratique de la voile ont complété judicieusement l'éventail des activités. Ce qui est le plus remarquable, c'est que celles-ci sont toutes encadrées ou accompagnées par des bénévoles issus du secteur. "Grâce à une bonne connaissance des uns et des autres, nous sollicitons et nous utilisons les compétences locales, et elles ne manquent pas !" tient à préciser Norbert Rousset.

ÉCHOS



Syngué Sabour à Opme le 15 janvier 2011

Samedi 15 janvier à 20 h 30, dans la salle des fêtes de Opme, l'Atelier théâtral riomois présente une lecture-spectacle d'un texte de Atiq Rahimi : Syngué Sabour (Pierre de patience).

L'ATR honore chaque année la Journée internationale des femmes par une lecture-spectacle. En 2010, le thème choisi est une évocation d'un pays en guerre et qui nous concerne : l'Afghanistan, avec un de ses auteurs les plus prestigieux, Atiq Rahimi, qui a reçu en France le prix Goncourt 2008.

Un rideau de fond, quatre pupitres, un musicien et quatre comédiens. Quelques tapis pour s'asseoir et écouter... C'est dans cette configuration scénique volontairement épurée que prend forme et se développe la lecture-spectacle.

Pourquoi une "lecture-spectacle" ? Les deux termes peuvent sembler antinomiques mais l'oxymore n'est qu'apparent. Les Romagnatois qui ont suivi les lectures précédentes - Duras-Siméon en janvier dernier, Récits de femmes de Franca Rame l'année d'avant - savent qu'il s'agit d'une lecture à plusieurs voix par laquelle on présente des extraits choisis d'un roman qui n'est pas "adapté" comme au théâtre ou au cinéma mais livré "à la lettre" et dans sa forme originelle de texte romanesque.

Il s'agit cependant d'un véritable spectacle puisqu'on veut "donner à voir" autant qu'à entendre ce texte magnifique et parfois dérangeant. Les images sont suggérées, parfois jouées dans la lumière, parfois simplement indiquées par le récit mémorisé.

Cette dramatisation est aussi une façon de servir le texte et, par la force évocatrice des corps et des voix, d'inciter peut-être à lire ou à relire l'histoire de Syngué Sabour, la pierre de patience magique qui écoute, absorbe les secrets et les souffrances jusqu'au moment où...

Le texte a été édité chez POL en 2008 et réédité récemment en livre de poche.

La lecture dure environ une heure. Elle peut être suivie d'un instant de débat ou plutôt d'échange avec le public.

Renseignements : 04 73 62 67 29

L'amicale laïque de Peschadoires présente Fred

Mais Fred n'est pas un amicaliste comme les autres. C'est le titre de la pièce de Vincent Durand que la section théâtre de l'amicale laïque a mise à son répertoire de la saison 2010-2011. Après Seychalles, Orléat et Joze, la troupe se produira les 15 et 16 janvier à Pont-de-Dore au profit de la Ligue contre le cancer et le samedi 12 mars à 20 h 30 à Trézioux, dans le cadre du Festival de théâtre de Courpière organisé par l'association Art, Culture et Patrimoine.

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 7 JANVIER 2011

ASSOCIATIONS, ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La banque des valeurs qui n'ont pas de prix

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...

Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif connaît et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'homme. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.

CREDIT COOPERATIF

CRÉDIT COOPÉRATIF
33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIÈRES CEDEX
Tél. 04 73 19 56 90
Fax 04 73 30 97 16
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

Le Cercle Condorcet

“Que reste-t-il des Lumières en ces temps de crise ?” C’est la question que se sont posée les membres du Cercle Condorcet, fidèles à leur vocation de réflexion citoyenne. Ils considèrent que la crise financière de l’automne 2008, dont nous subissons encore les dégâts, provoque une crise des valeurs humaines, et en particulier des valeurs initiées



Un immense rayonnement

L’espace de rayonnement des Lumières est particulièrement immense, couvrant une grande partie de l’Europe et allant jusqu’à influencer la Déclaration des droits des États-Unis. Les domaines concernés par la philosophie des Lumières sont également multiples. C’est ce que montrent Annie Bernard et Roland Ferrandon (membres du Cercle), en établissant un panorama de ce grand mouvement de pensée :

● **Priorité du monde concret et des choses** : “Le paradis terrestre est où je suis” écrit Voltaire.

● **Priorité de la raison et de l’expérience** : triomphe de l’esprit scientifique qui rejette les explications par la Providence et l’autorité des textes sacrés.

Francine Best évoque le rôle prépondérant de Kant - “ce point culminant de la philosophie des Lumières” - dans l’apologie de la raison.

“La philosophie des Lumières, c’est le choix de la raison, toute-puissante et capable de comprendre le réel, grâce aux sciences, de le dominer grâce aux techniques, de cheminer vers des vérités, voire la vérité. La raison éclaire le monde...”

Dans *Le Fragment de l’Atlantide*, le propos de Condorcet est encore plus clair : la philosophie des Lumières est

“cette philosophie générale qui embrasse dans ses vues, dans ses désirs, dans ses combinaisons les principes, les effets de l’ensemble de toutes les connaissances humaines et n’est autre que la raison agrandie fortifiée par l’étude. Elle deviendra l’apanage commun des hommes éclairés dans tous les pays où l’intelligence humaine aura reconquis ses droits et sa liberté.”

● **Foi dans le progrès** sous l’influence de Condorcet qui croit à un progrès indéfini, grâce à l’instruction du peuple et à l’émancipation des esprits. Cette conviction annonce l’enthousiasme de Victor Hugo prophétisant dans *La Légende des siècles* la marche vers la Lumière.

● **L’avènement de la civilisation** : elle illustre une marche en avant de l’humanité et implique une responsabilité des nations sur le reste du monde.

● **Le droit au bonheur** : on tourne résolument le dos aux conceptions chrétiennes qui sanctifient la souffrance et la mortification et tentent de justifier, par la promesse d’un au-delà paradisiaque, les inégalités. Le bonheur collectif est une préoccupation essentielle des philosophes des Lumières. Le devoir d’un gouvernement éclairé est d’assurer le bien-être de ses sujets en favorisant économie et richesse par le travail.

Permanence des idées et des combats

● **Développement de l’esprit critique et combat pour les libertés**

Parmi toutes ces idées, les membres du Cercle Condorcet dégagent un certain nombre de priorités - au nom de leur culture et de leurs convictions - et privilégient, dans leurs débats, trois grands axes :

● **la fin des obscurantismes** (conformément à la métaphore même qui désigne les Lumières) en particulier l’obscurantisme religieux et toutes les superstitions qui ont maintenu les hommes dans l’aveuglement et la soumission.

Idee reprise par Jean Erhard :

“Les philosophes ont dénoncé l’emprise de l’Église catholique sur la monarchie et la société de leur temps, les privilèges moraux, économiques et fiscaux du clergé ; ils ont vanté, avec Voltaire, le pluralisme religieux à l’anglaise, dénoncé les persécutions, détesté aussi fermement les guerres de Religion du XVI^e siècle que la révocation de l’édit de Nantes, prôné la tolérance. Ils se sont élevés contre les bûchers de l’Inquisition, contre la répression judiciaire des écarts par rapport à la religion officielle, contre le mélange du spirituel et du temporel.”

● **L’avènement d’une liberté** qui, impliquant l’égalité de tous les hommes, conduira à l’abolition des privilèges, la mise en œuvre d’une certaine justice sociale, l’abolition de l’esclavage et la Déclaration universelle des droits de l’homme. Les Lumières élaborent les premiers fondements de la République et accordent la qualité d’hommes à des êtres que l’histoire et les préjugés avaient, depuis des millé-

naires, réduits à l’état d’êtres inférieurs et asservis.

Idee encore développée par Jean Erhard :

“Le mouvement des Lumières accompagne - et aggrave - en France la crise de la monarchie absolue de droit divin : c’est un processus qui aboutit à ce qu’une formule heureuse de Jean Starobinski a appelé « l’invention de la liberté » : liberté de penser, libéralisme politique.”

L’inventaire établi par Annie Bernard et Roland Ferrandon met en évidence la naissance de la démocratie :

“En politique, cette période annonce l’aurore de la démocratie... Rousseau défendra la notion de droit naturel qui finira par imposer l’idée de démocratie comme seule forme de gouvernement respectable.”

“... L’idée démocratique inspirera la Révolution française. La conviction de l’égalité naturelle des hommes conduit à condamner la société des ordres de l’Ancien Régime. Écoutons Figaro s’adressant à son maître : « Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez grand génie. Qu’avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître et rien de plus »” (Beaumarchais - *Le Mariage de Figaro*)

Au regard de ces valeurs, le projet d’un fichier Edwige mettant les citoyens sous surveillance apparaît comme scandaleux.



● **Les premiers jalons de la laïcité.** Jean Erhard précise toutefois que cette idée de laïcité est postérieure aux Lumières. Très en avance sur son temps, cependant, le *Rapport sur l’instruction publique* rédigé en 1791 par Condorcet prévoit l’instruction pour tous les enfants, égale pour garçons et filles, riches et pauvres, gratuite, neutre, indépendante de toute religion et prépare donc le terrain de l’école publique, laïque et obligatoire.

Il convient donc de poursuivre les grands combats que les Lumières n’ont cessé de mener et qui restent d’actualité :

• contre tous les préjugés, dont les préjugés religieux, les superstitions et les dogmes ;
• contre l’intolérance et pour la tolérance ;

• contre l’arbitraire politique ou judiciaire ;
• contre les abus sociaux ;
• contre l’esclavage ;
• pour les libertés de penser, d’écrire, et la liberté du commerce.

La philosophie des Lumières procède donc d’un humanisme laïc qui croit à la solidarité de tous les hommes et où la charité chrétienne est remplacée par la “philanthropie” et par la responsabilité de l’État qui devrait assurer aux citoyens sécurité et bien-être.

Le droit au bonheur sera inscrit dans la Déclaration des droits des États-Unis, et les revendications de Mai 68 font encore écho à cette aspiration.

rallume “Les Lumières”

par la philosophie des Lumières. Des spécialistes du XVIII^e siècle de la philosophie des Lumières comme Philippe Bourdin, professeur d'histoire à l'université de Clermont-Ferrand, Jean Erhard, professeur de lettres émérite de l'université et Francine Best, universitaire et inspectrice générale de l'Éducation nationale, apporteront leur contribution à ce débat.

Défense des Lumières

À la question “Que reste-t-il des Lumières?”, Francine Best répond que nous en demeurons les héritiers :

“Le projet de paix perpétuelle (1795) invente pour le monde entier des institutions préfigurant de manière extraordinaire la Société des nations qui verra le jour entre les deux guerres mondiales, voire l'Organisation actuelle des Nations-Unies, si critiquées mais si indispensables aujourd'hui.”

“Nous sommes tous fils et filles des Lumières” affirme-t-elle en conclusion de sa conférence.

Quant à Jean Erhard, il affirme “qu'aujourd'hui, les Lumières ont besoin d'être défendues”, en particulier contre tous les courants cléricaux, réactionnaires ou totalitaires qui placent, depuis Joseph de Maistre, “les Lumières sous étoignoir”, leur imputant tous les maux de notre monde.

Les membres du Cercle Condorcet sont aussi sensibles à l'héritage dont l'humanité et les institutions se sont enrichies, qu'à toutes les attaques qui mettent en péril – jusqu'à les renier – les grands principes des Lumières, restaurant sournoisement une forme de barbarie.

“Une droite réactionnaire et dévote” n'a jamais désarmé et ne se limite pas au régime de Vichy.

- Condamner, comme l'a fait aujourd'hui un personnage politique notoire, la nuit du 4 août et l'abolition des privilèges, n'est-ce pas renier le principe même de l'égalité ? Quand, dans le même cénacle, un autre affirme la suprématie du prêtre sur l'instituteur, n'est-ce pas commettre une véritable régression philosophique et faire injure à l'école républicaine défendue par Condorcet ? Philippe Bourdin retrace l'histoire de ces anti-Lumières qui tentent de reprendre le flambeau dès 1770 :

- “En France, les milieux catholiques mènent la lutte contre les « mauvais livres » et les assemblées du Clergé dénoncent « les dangers de l'incrédulité » prônant « les avantages de la religion chrétienne ».”

- Le Génie du christianisme de Chateaubriand, aux accents d'apologie, entreprend une véritable restauration “contre-révolutionnaire”.

- “Les publicistes catholiques, au nom du bon sens, multiplient les attaques contre les « abstractions » d'une morale « matérialiste », les savants « athées » et leurs conséquences désastreuses... Il s'agit pour eux de rétablir l'influence de l'Église sur l'appareil d'État, ce que « sanctifiera » le Concordat de 1802.”

Contradictions

Les membres du Cercle n'hésitent pas à dénoncer une contradiction terrible, sur laquelle s'appuient les adversaires des Lumières. Comment accepter en effet la

violence révolutionnaire, le régime de terreur instauré au nom même des principes qui voulaient libérer les hommes et les rendre meilleurs ? Ces contradictions alimenteront le procès de la suprématie de la raison, ainsi que le souligne Francine Best :

“En ces temps de crises plurielles, où le hasard, les catastrophes, les risques pour la survie de la planète et de l'humanité



Les Lumières : un immense enthousiasme philosophique !

résonnent comme autant de critiques de la raison conquérante et dominante, comment ne pas mettre la philosophie des Lumières en cause ? Toutes

les crises qui accablent notre monde convergent pour nous faire douter du progrès et de la perfectibilité de l'être humain... Les deux guerres mondiales du XX^e siècle, notamment la Shoah où l'instrumentalisation de techniques rationnelles fut au comble de l'abomination, ont amplifié ces doutes et rendu radicales les critiques de la raison à l'œuvre dans les techniques et les technologies.”

Singulièrement mises à mal par les vicissitudes du monde moderne, les Lumières seraient donc, selon Michel Amrein, membre du Cercle, “à réinventer” :

“Conscients d'un héritage lourd à porter et à faire fructifier, les héritiers que nous prétendons être se devraient de réinventer la raison objective en lui donnant un contenu en accord avec l'idéal démocratique. Ce qui menace les idées de liberté, de pluralité des valeurs et des êtres, le respect de l'autre, c'est l'éclipse de ces idées qui disparaissent derrière un cours des choses

définialisé, dénué d'objectifs, hormis la volonté de puissance.

Les Lumières seraient à réinventer parce que nous en sommes en quelque sorte dépossédés car l'emprise des hommes sur le monde s'amenuise et la mondialisation rend immaîtrisables les secteurs de l'activité industrielle. Les grands desseins, celui de l'égalité principalement, sont à reconstruire. C'est au prix de cette ambition que le concept d'universalité si cher à la philosophie des Lumières pourra devenir réalité.”

Conclusion : un héritage menacé ?

Une certaine utopie caractérise les Lumières, inséparable d'un immense enthousiasme philosophique. Croire à la permanence de l'héritage relève donc d'un choix éthique et d'une volonté de continuer à en faire vivre les valeurs au service de l'humanité.

On retiendra surtout que les Lumières voulaient libérer l'éducation de l'obscurantisme pour l'ouvrir sur le monde et éduquer l'humanité entière. Les membres du Cercle Condorcet continuent à croire au pouvoir libérateur de l'école et de l'éducation.

Comme le souligne Michel Amrein, “si l'optimisme des Lumières paraît en partie dépassé, il reste à l'évidence qu'elles ont été un moment capital du développement de la pensée occidentale. C'est aux principales de leurs valeurs – autonomie, réflexion critique, dignité, liberté, droits de l'homme, démocratie – que l'on doit continuer de se référer afin d'aller dans le sens de l'amélioration de l'homme et de la société.

En refusant un nouveau despotisme relayé par une logique de l'Audimat, les principes fondamentaux des Lumières doivent être confrontés aux réalités et aux mutations incessantes que nous connaissons ; à défaut, ils risquent d'être débordés par d'autres « lumières » ou d'autres « obscurités ».

Mais ces principes gardent aujourd'hui encore toute leur importance.”

Nous retiendrons les préceptes de Jean Erhard, disciple de Montesquieu et ardent défenseur des Lumières, qui nous met en garde toutefois contre les risques d'anachronisme : si “les femmes et les hommes des Lumières ont encore quelque chose à dire aux femmes et aux hommes d'aujourd'hui”, il ne faut pas vouloir lire à tout prix notre siècle aux lumières du XVIII^e siècle. “Il faut se garder d'idéaliser la philosophie des Lumières, mais nous pouvons nous inspirer de ses principes et surtout de sa méthode critique, dans un prudent et précieux va-et-vient mental entre le XVIII^e siècle et notre époque : prudent parce qu'en garde contre l'anachronisme, précieux par le recul intellectuel qu'il procure.”

Cette synthèse réalisée par Alain Bandiera, président du Cercle Condorcet, est constituée des larges extraits du livre *Que reste-t-il des Lumières en ces temps de crise ?* ; on peut se le procurer à la FAL - 31, rue Pélissier. Joindre deux timbres pour l'expédition.

ICI & LÀ

● **Loi Carle : non au décret qui asphyxie l'école rurale**

La loi Carle impose aux communes de financer la scolarité des élèves résidant sur leur territoire mais inscrits dans les écoles privées d'autres communes.

Un projet de décret en cours de rédaction concerne les RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux). Les capacités d'accueil des communes ne tiendraient pas compte des RPI pour lesquels elles se mettent d'accord pour répartir entre elles les classes d'un même cycle scolaire. Aucune n'a par elle-même les moyens d'accueillir les élèves de tous les niveaux. Ce décret se traduirait donc par une multiplication des cas de participation financière obligatoire pour les communes. Ce faisant, l'État contraint les communes à organiser elles-mêmes la liquidation de leur école publique. C'est inacceptable.

● **Laïcité pragmatique ?**

La Ville de Tourcoing a installé un conseil de laïcité et du vivre ensemble avec des représentants des différentes religions (musulmane, catholique et protestante) et des membres d'associations laïques pour réfléchir ensemble sur des cas concrets. Il aura un rôle consultatif pour les élus du conseil municipal et sera également force de proposition. Le voile à l'école, les menus halal dans toutes les cantines, les horaires de piscine pour les femmes... sont-ils considérés comme des cas concrets du vivre ensemble ? Non, cette laïcité "pragmatique" ne peut pas autoriser des accommodements avec la laïcité. On n'achète pas la paix sociale en transigeant sur le grand principe de la loi de 1905 : "La République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte." Non vraiment, la laïcité ne peut pas souffrir d'adjectifs.

● **Nouveau cadeau à l'école privée**

Le sénateur Carle récidive en faisant adopter par le Sénat une rallonge budgétaire de 4 millions d'euros en faveur de l'enseignement privé. Cette obole vient "compenser" les suppressions de postes prévues dans le budget 2011. Or le privé ne supporte que 10 % des suppressions d'emplois alors qu'il représente 17 % des effectifs scolarisés. Cerise sur le gâteau, cette manne est puisée sur les crédits prévus pour l'école publique. Ce nouveau cadeau à l'école privée est donc indécent et injustifié.

Avec les DDEN

On ne touche pas à la loi de séparation des Églises et de l'État. PARTIE 1

Aujourd'hui, comme hier, les forces politiques hostiles à la laïcité de l'école et de l'État s'organisent et attendent le moment opportun pour proposer une révision de la loi de 1905. Reprenant les orientations du chef de l'État, l'Institut de théologie d'Auvergne n'a-t-il pas organisé à Clermont-Ferrand un colloque sur les "nouveaux chemins de la laïcité" conduisant à la "laïcité positive" ?

Le président de la République française ne cache pas son intention de réviser la loi de 1905. C'est à cette fin qu'il a mis en place la commission Machelon, qui vise notamment la remise en question de son article 2, qui précise : "La République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 1906, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes les dépenses relatives à l'exercice des cultes."

La loi de séparation des Églises et de l'État, qui crée les conditions d'un vivre ensemble sans exclusive, libre entre citoyens et à égalité de liberté, est un principe fondamental de la République française : sa remise en cause met donc la République en danger.

Il y a urgence, il faut lever les ambiguïtés et susciter une réflexion sur les valeurs fondatrices de la République française. Pour cela, un retour aux sources s'impose : osons la laïcité !

Le premier argument des partisans de la révision de la loi est qu'en 1905, le problème était celui des

relations entre la République et l'Église catholique, le but de la loi étant de les dissocier pour rendre neutre l'espace public. C'est-à-dire, non l'espace "ouvert au public" que l'on pourrait dire "civil" - la rue, le supermarché, etc. - mais l'espace où les hommes sont citoyens et donc égaux en droits : l'école, le palais de justice, l'hôpital public, etc. Pour eux, ce problème est désormais réglé. Et ils ajoutent que le problème crucial serait aujourd'hui posé par la place prise en France par l'Islam. Il conviendrait donc de modifier la loi pour qu'elle "s'ouvre" à une égalité de traitement de l'Islam et de l'Église catholique puisque cette dernière dispose gratuitement des lieux de culte, ce qui n'est pas le cas des musulmans qui en manquent et qui devraient donc être aidés financièrement par l'État pour s'en procurer.

Qu'en est-il du financement par l'État des lieux de culte ? Cette question sera traitée dans le prochain article en rappelant le sens profond et l'actualité de la loi de 1905.

Traisons dans un premier temps la question des relations entre la République et la religion catholique.

Reprenons le texte de la dernière pétition nationale intitulée "Pour la défense de l'école publique" : "Les aides publiques concédées aux établissements privés à 95 % catholiques n'ont jamais été aussi élevées. Il s'agit de près de 7 milliards d'euros octroyés chaque année par l'État (...). L'argent de tous doit

cesser de financer le choix de quelques-uns. (...) Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une école de la République et nous demandons que l'effort éducatif de la nation soit réservé au développement de l'école de la nation." La réponse est claire !

Ces aides publiques si généreuses pour l'enseignement privé ne doivent pas être une surprise puisque le président Sarkozy, dès le début de son mandat, dans son discours de Latran le 20 décembre 2007, a déclaré : "C'est par le baptême de Clovis que la France est devenue Fille aînée de l'Église. Les faits sont là."

"(...) Dans la transmission des connaissances et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance."

Dans le projet de budget de l'Éducation nationale pour 2011, la collusion inacceptable de l'État laïque et de l'Église apparaît aussi clairement, le service public est asphyxié alors que des largesses sont accordées aux écoles privées. C'est pourtant sur le service public et sur lui seul que devrait reposer, selon la loi, la scolarisation de tous. Le CNAL demande aux parlementaires de rectifier le projet de loi de finances de 2011.

À suivre...

Jean Coudert, commission Information

Épinal, du 19 au 22 octobre 2010

Rencontres nationales "Lire et faire lire"

Épinal s'enorgueillit d'avoir ouvert dès 1825 la première bibliothèque publique de France.



La lecture y a donc droit de cité et le 10^e anniversaire d'avoir franchi une première étape et l'ambition de voir loin et de voir grand. Forts du soutien des partenaires relayés au niveau départemental par les antennes des Fédérations d'associations laïques (FAL) et des UDAF, de la reconnaissance officielle du ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du tout récent plan de lutte contre l'illettrisme, de l'appui de plus de 200 écrivains réunis en comité de soutien, de l'aide d'éditeurs impliqués dans la démarche, ce sont 12 000 bénévoles retraités qui œuvrent auprès de 250 000 enfants dans plus de 5 000 structures d'accueil. Mais le constat des difficultés de lecture demeure et pour les dix ans à venir, le projet est ambitieux : passer de 250 000 à 1 million d'enfants bénéficiaires du dispositif Lire et faire lire. L'implication d'un nombre encore plus important de bénévoles est donc nécessaire d'autant que cette action impose des interventions de proximité dans la bibliothèque proche ou dans l'école du village en accord avec les enseignants. Lire et faire lire est une action généreuse qui montre que la retraite est aussi une contribution à l'intérêt général et la rencontre entre les générations est un excellent moyen de rester "à la page".



Daniel Pennac et Alexandre Jardin avec deux animateurs de Lire et faire lire.

Grille n° 53

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Excès de zèle sur scène. - II. Cautionneras.
- III. Évaluer. - Une danse qui n'en finit pas près du Puy.
- IV. Aller sans retour. - II a un retour... - Demi-lait.
- V. On peut en faire si on ne fait rien. - S'exprimer en roi.
- VI. 2 à Rome. - Cloison perpendiculaire aux autres. - Vieux pronom avec lui.
- VII. Zigzague. - Fameux village de Bourgogne.
- VIII. Soutira mais il y a longtemps. - Des "teenagers" bien de chez nous.
- IX. Grignotes et tourmentes. - Un frère donné par la culture ?
- X. Peut-être moins lourdes à porter que si elles avaient un n de plus. - Son lac est traversé par l'Oglio.

VERTICALEMENT

- 1. Encadrera pour éviter tout débordement. - 2. Est-il bien sage de lui confier sa cause ?
- 3. Équiper pour le transport. - Il a moins de droits que par le passé.
- 4. Bravo pour la passe ! - Marque d'automobiles de luxe dès avant 1930.
- 5. Tracta. - Et voilà l'Oglio au terme de son cours... - Vis mais a une fin.
- 6. Vis sans tête. - Maquillas.
- 7. Le plus célèbre est d'un autre Rameau que celui de Benjamin. - Éditeur abrégé.

- 8. Son ramage vaut son plumage. - Militaire très répandu dans le monde. - Organisation criminelle.
- 9. Une tournure bien de chez nous.
- 10. Très pressés mais pas encore secs. - La plus volcanique des compagnes de Jupiter.

Solutions mots croisés n° 52

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	E	M	I	G	R	A	T	I	O	N
II	X	E	N	O	R	A	D	I	A	
III	E	C	A	R	T	E	L	E	E	S
IV	C	A	N	E	R	C	A	S	E	
V	U	N	I	I	L	L				
VI	T	I	T	O	E	M	I	L	E	
VII	I	S	I	S	N	S	I	L		
VIII	O	M	O	T	A	P	E	R	A	
IX	N	E	N	E	S	I	R	A	N	
X	S	S	S	E	N	S	A	S	S	

Solutions au prochain numéro

Le Secours populaire et le théâtre au service du Nicaragua

L'alliance entre le théâtre et l'action humanitaire

Un public nombreux a assisté récemment à la médiathèque de Saint-Éloy-les-Mines à une représentation théâtrale organisée par le Secours populaire au profit du lointain Nicaragua : une belle entreprise, donc, de solidarité sans frontières.



Le spectacle était assuré par la troupe clermontoise Les 3 coups qui offrait au public une représentation particulièrement réussie. Ces amateurs ont l'enthousiasme, la précision du jeu et l'intelligence du texte qu'ils servent. Mais l'un des talents de la troupe, c'est sans doute d'être une troupe d'acteurs militants.

Militants du théâtre comme l'affirme Christian Habouzit, metteur en scène et acteur, dans sa définition du "théâtre vivant" : "À une époque informatisée jusqu'au paroxysme... le théâtre est une des dernières expériences qui soit proposée à l'homme, pour être vécue, vraiment vécue, l'acteur de théâtre est le magicien de cette expérience-là." Militants qui abolissent aussi les frontières entre le monde du travail et le

monde de l'art, entre la main et l'esprit. Soutenue par le comité d'entreprise EDF/GDF (CMCAS), la compagnie est composée de quatre agents EDF/GDF, de deux enfants d'agents et de jeunes qui ont souhaité participer à "l'aventure du théâtre". Elle affiche, par la seule propagande du jeu et de la conviction, la fonction sociale du théâtre, le droit pour tous au loisir et à la création.

La pièce interprétée ce soir-là - *Finie la comédie* de Lorraine Lévy - est aussi une pièce militante qui met en spectacle une véritable subversion sociale. Une jeune bourgeoise qui rêve d'être actrice s'expose à l'anathème de ses parents scandalisés. Mais voici que le théâtre agit par contagion et gagne ses détracteurs : vêtue d'une longue robe vaporeuse qui n'est pas sans rappeler la tunique des

pièces antiques, voilà que la mère de l'ingénue, Madame de Millefeuilles, transfigurée par Racine, déclame au-devant de la scène quelques beaux vers de *Phèdre* : cette autre transgression donne au théâtre ses lettres de noblesse.

À l'actif de la troupe : un éventail de générations, de 16 à 60 ans, qui contribue à la vraisemblance des rôles. Un travail d'équipe dynamique : Christian Habouzit réussit une mise en scène efficace qui donne du relief à chaque situation ; des costumes appropriés transfigurent les personnages sans les précipiter dans l'artifice. Le public ne ménage ni ses applaudissements ni ses rappels ; la scène de la médiathèque étant de plain-pied avec la salle, il s'établit entre acteurs et spectateurs une délicieuse connivence. Ainsi s'estompent les

frontières entre le réel et l'artifice, entre le théâtre et la vie.

Militant bien au-delà du simple divertissement et donnant ainsi tout crédit à l'aventure qu'elle nous fait partager, la troupe des 3 coups joue pour les associations caritatives et, pour la dixième année, apporte bénévolement son concours à l'action en faveur du Nicaragua.

Responsable de cette action, Pépita Pradier ouvre la soirée en accueillant et remerciant les spectateurs. Elle présente le bilan et les perspectives de la mission humanitaire menée depuis dix ans.

Après avoir réalisé l'équipement d'une école, parrainé une jeune institutrice (aujourd'hui ingénieur), l'équipe s'est consacrée au problème de la nourriture. On peut parler dans ce petit village de Guasuyuaca, qui compte aujourd'hui

326 familles, du miracle des poulaillers. Les habitants ont appris à installer des poulaillers, à pratiquer l'élevage des volailles et peuvent aujourd'hui, en toute autonomie, nourrir leurs familles. À Noël dernier, la vente des poules a permis d'acheter des jouets aux enfants : ainsi l'équipe du Secours populaire peut-elle se targuer d'avoir réalisé une sorte d'eucharistie... laïque.

Bien du travail reste à accomplir pour vaincre la misère et permettre au peuple de résister à la corruption des régimes politiques.

L'équipe va maintenant s'attaquer au problème de l'eau, enjeu de vie et de mort pour un peuple démuné : 80 % des maladies sont dues à l'insalubrité de l'eau. Le nouveau projet consiste en la mise en place d'un système d'épuration grâce à des filtres qui rendront potable l'eau contaminée ; ils seront achetés à une entreprise locale résidant à Managua, capitale du Nicaragua. Patiemment, l'œuvre entreprise tisse entre les hommes des réseaux où l'humain reprend ses droits et peut reprendre espoir.

Outre l'efficacité de cette action, il faut en souligner le caractère symbolique très fort. Également vitales, l'école, la nourriture, l'eau contribuent autant à la survie des hommes qu'à leur autonomie : c'est la dignité d'un peuple jusque-là sacrifié que s'applique à restaurer "l'équipe Nicaragua", constituée de bénévoles particulièrement motivés et assidus.

Cette soirée consacrait donc une fois de plus l'alliance du théâtre et de l'action humanitaire et si la comédie est finie, l'engagement se poursuit avec persévérance.

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

Barbe Bleue sous toutes ses formes

L'affaire de l'ombre bleue

Il y avait un homme nommé Barbe Bleue. Il habitait dans un grand château. Il était très riche comme un duc.

Un jour, Barbe Bleue s'ennuyait. Il décida de se balader. En se baladant, il fonça dans une fille, il la rattrapa. Quand elle se retourna pour le remercier, elle sursauta : "Merci de m'avoir rattrapée."

"Voulez-vous venir chez moi ?"

Le temps passa et la femme le trouva de moins en moins laid.

"Voulez-vous dormir chez moi ce soir, le temps de vous remettre ?"

"Oui je veux bien ! Merci !"

Ils tombèrent amoureux et l'homme lui demanda de l'épouser. Elle dit oui. Ils allèrent vivre dans le château de Barbe Bleue.

Un jour, la femme rentra de chez sa mère. En rentrant chez elle, elle vit que Barbe Bleue n'était pas là donc elle commença à lire le journal qui était sur un fauteuil. Elle découvrit que quelqu'un avait volé des tableaux :

"Un vol au musée. Cette nuit, au musée, des tableaux de valeur inestimable ont été volés. Les policiers n'ont trouvé aucune trace à part un mystérieux poil bleu. La femme de ménage aurait juré avoir vu une ombre dont une partie était bleue. Les policiers surnomment déjà cette enquête l'affaire du fantôme bleu du musée."

Son mari rentra d'une balade, mais elle trouva qu'il était bizarre. Elle le suivit en cachette jusqu'à un petit cabinet au sous-sol. Puis elle vit tous les tableaux volés qu'elle avait vus dans le journal un peu avant. Elle repartit sans faire de bruit.

Ensuite, il voulut monter pour lui dire bonjour. Quand il la trouva, elle était en train d'écrire une lettre à la police des chevaliers en disant qu'elle vivait avec un voleur. Son mari se mit dans une colère inexplicable. Elle partit en courant et elle monta dans sa chambre et se ferma à clé. Son mari défonça la porte. Il gifla sa femme puis l'enferma dans un petit cabinet au sous-sol, sans boire ni manger. Elle y resta pendant deux mois, puis elle mourut de faim.

Après la mort de sa femme, il écrivit une lettre à ses parents. Deux jours plus tard, les parents invitèrent Barbe Bleue chez eux.

Ils ouvrirent la porte et, quand ils remarquèrent que leur fille n'était pas là, ils posèrent des questions pour savoir pourquoi. Il répondit très facilement et en faisant croire qu'il était triste. Pour masquer son crime, il dit qu'elle s'était noyée dans un lac sans fond. Elle avait coulé et son corps n'était jamais remonté.

Barbe Bleue accrocha le corps de sa femme dans son cabinet secret en pensant que personne ne le découvrirait.

Pour avoir un petit souvenir, il mit le dernier tableau qu'il avait volé sur une table à côté d'elle.

Au bout de quelque temps, plus personne ne s'occupa de l'affaire. Barbe Bleue put se remarier en paix sans être dérangé. Il eut une autre femme mais il ne savait pas qu'elle était trop curieuse pour qu'il puisse lui faire confiance...

**Classe coopérative scolaire OCCE
École primaire du Fau à Thiers
Enseignant responsable :
Philippe Bonat**

Vendredi 19 novembre, centre Georges-Brassens, Clermont-Fd "Écoutez-nous, nous avons des choses à vous redire..."

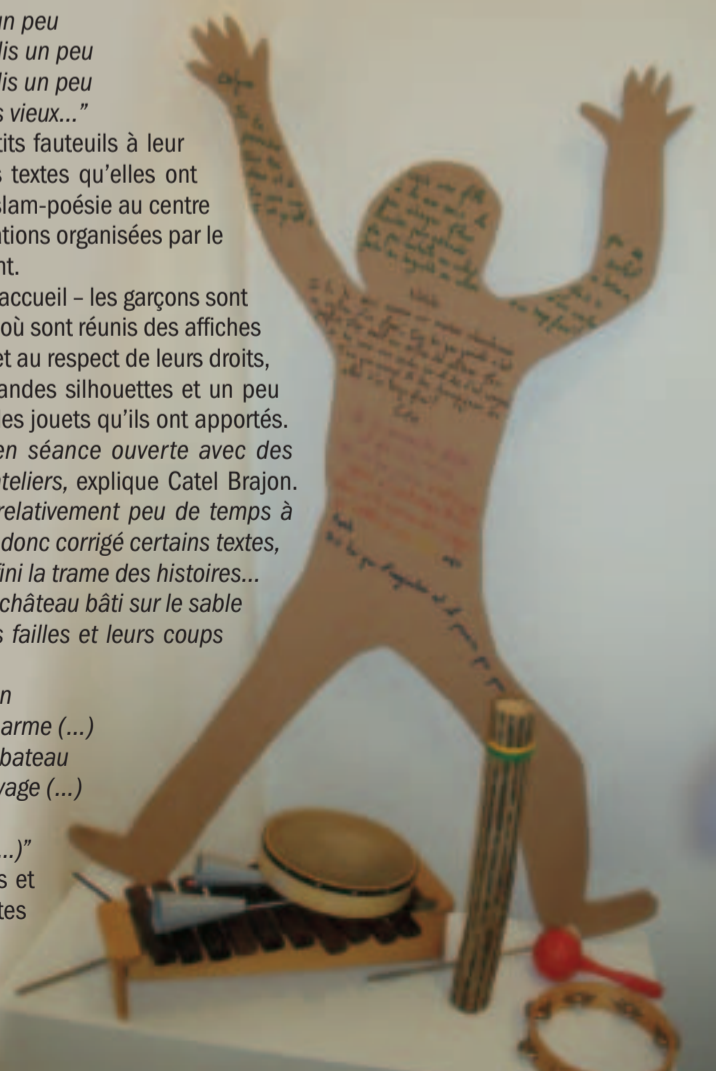
"Allez bouge-toi, fais ce que je te dis, allez, grandis un peu
Bouge-toi sérieux, t'es qu'une gamine ou quoi, grandis un peu
Bouge-toi, fais quelque chose de ta vie, ouais, grandis un peu
Bouge-toi, dis-moi ce que tu aimes avant que tu sois vieux..."

Elles sont assises sur des coussins ou dans de petits fauteuils à leur taille et lisent pour nous, visiteurs de passage, les textes qu'elles ont écrits sous la conduite de Catel Brajon, intervenant slam-poésie au centre Georges-Brassens. C'est une des nombreuses animations organisées par le CODE 63* pour la 7^e Quinzaine des droits de l'enfant.

Elles sont trois petites filles ici en bas au niveau de l'accueil - les garçons sont installés à la mezzanine - au milieu d'une exposition où sont réunis des affiches relatant les étapes qui mènent à la reconnaissance et au respect de leurs droits, mais aussi des dessins, des textes écrits sur de grandes silhouettes et un peu partout, disposés comme pour rappeler un univers, les jouets qu'ils ont apportés. "Cette exposition est la conclusion d'un travail en séance ouverte avec des enfants et des adolescents qui ont participé aux ateliers, explique Catel Brajon. Chaque séance durait deux heures, ce qui laisse relativement peu de temps à l'aboutissement des textes. Avec leur complicité, j'ai donc corrigé certains textes, j'en ai reformulé d'autres, arrangé la structure et défini la trame des histoires... Ce qui en ressort, c'est une démarche collective, un château bâti sur le sable des mots, avec leur imagination, leur instinct, leurs failles et leurs coups de génie..."

"Si tu vois un garçon qui court avec un livre à la main
Dis-toi que c'est un soldat qui a trouvé sa meilleure arme (...)
Si dans ta tête tu vois des jouets, des ballons et un bateau
Dis-toi que grandir c'est un peu comme partir en voyage (...)
Si pour toi, le monde est un spectacle de magie
Dis-toi que grandir c'est comme un conte sorti d'un livre (...)"
Entre rêve et désir, entre ciel et nuages, ces enfants et cet animateur inspiré nous rappellent à nous, adultes visiteurs, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent.

* Le Collectif d'organisations d'associations pour la défense des droits de l'enfant regroupe une vingtaine d'associations dans le département.



Arts et Lumières

QUOI DE NEUF ?

• Notre Terreur* Un spectacle qu'on voudrait avoir fait

Neuf acteurs revisitent l'histoire de la Terreur révolutionnaire qui se termina comme on sait le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) pour faire place à un régime plus "consensuel". On y voit les principaux protagonistes : Billaud Varennes, Couthon, Saint-Just... dominés par la figure tourmentée de "l'incorruptible" Robespierre. On y voit naître la République avec ses excès, ses violences, ses empoignades, mais aussi sa générosité, son inventivité (ils "inventaient" une France nouvelle) et son désir de justice, d'égalité, de laïcité.

Un spectacle riche, parfois dérangeant mais utile comme parfois le théâtre sait en produire. Un spectacle qu'il fallait voir en ce mois de novembre où les derniers principes sociaux sont tellement mis à mal par le pouvoir des riches.

Et aussi une réflexion sur ces hommes qui ont donné leur vie et qu'on a oubliés souvent. On pense au nombre de places, boulevards, avenues dédiés aux grands criminels de l'histoire : Thiers ou Napoléon, alors qu'on chercherait en vain la moindre impasse portant le nom de Robespierre.

*Notre Terreur, création collective de la compagnie D'Ores et déjà, a été créé en 2009 au Théâtre de la Colline. Le spectacle était proposé par la Comédie de Clermont-Ferrand à la Cour des Trois-Coquins début novembre.

Auvergne laïque

ne vit que par et
pour ses lecteurs.
Abonnez-vous,
réabonnez-vous.

Votre abonnement à *Auvergne laïque* fonctionne de date à date. Vous souhaitez continuer votre abonnement, veuillez compléter ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL

31, rue Pélissier
63028 Clermont-Ferrand
Cedex 2

Faites abonner
vos voisins,
vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 16 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

La musique

L'importante production philosophique du XVIII^e siècle, la parution de l'immense *Encyclopédie* éclipsent le reste de la production artistique. À Paris, la rue Richepance, du nom d'un général qui aimait tirer sur la foule, a été rebaptisée, en décembre 2001, rue du Chevalier-de-Saint-Georges. On rend ainsi hommage à un personnage emblématique, musicien par les lumières autant que des Lumières dont Albert Pinto, membre du Cercle Condorcet, évoque le destin singulier.

Son père, riche planteur guadeloupéen, fuyant son île natale à la suite d'une méchante affaire de duel, s'installe à Paris et fait donner au petit Joseph, son fils, une excellente éducation. Le jeune mulâtre, né des amours ancillaires de son père et d'une esclave noire, échappe à la rigueur des lois régissant la situation des nègres ; devenu escrimeur hors pair, le jeune homme réussit à préserver sa qualité de gentilhomme ; ce qui prouve qu'au sein des esprits éclairés de la bonne société d'alors, l'influence des idées nouvelles commençait à contrebalancer les pesanteurs et les hiérarchies de l'Ancien Régime.

L'existence romanesque de Saint-Georges - dont le duel avec le chevalier d'Éon est resté légendaire - demeure symptomatique de ces époques prérévolutionnaires où les soupapes commencent à siffler. Mais c'est dans le domaine de la musique et celui des guerres révolutionnaires que la personnalité du chevalier



de Saint-Georges s'est principalement exprimée.

Il s'impose comme un compositeur habile, maîtrisant avec un rare bonheur la substance instrumentale. Ses quatuors, ses sonates, quelques œuvres orchestrales - dont un très beau concerto pour clarinette - figurent aujourd'hui en bonne place au répertoire des ensembles de musique de chambre.

Avec la Révolution, le "Don Juan noir", bretteur et mondain, devient un grand soldat de la République. Engagé dans la garde civile en 1789, il prend en 1790 le commandement de la "Légion Saint-Georges", un corps de troupe d'hommes noirs désireux de défendre la Révolution. Vainqueur des Autrichiens à la tête de ses troupes, Saint-Georges contribua à déjouer la trahison de Dumouriez.

La fin de sa vie est moins glorieuse, mais s'il vécut dans l'ombre jusqu'en 1799, la postérité lui rend justice. Le portrait de ce jeune mulâtre portant la perruque et les costumes des aristocrates du XVIII^e siècle demeure une image insolite des Lumières et un témoignage de leur universalisme généreux.

(D'après un texte d'Albert Pinto, figurant au livret
Que reste-t-il des Lumières ?)

Le cinéma

Qui, mieux qu'un médecin, pouvait incarner l'avènement et l'œuvre des Lumières ? C'est sans doute pourquoi René Allio en fait le personnage principal de son film *Le Médecin des Lumières*.

Ayant choisi d'exercer sa mission dans une province reculée, le jeune héros de la médecine moderne va devoir mener un combat contre toutes les formes d'archaïsme ; l'arrogance de la noblesse et des hobereaux de campagne, l'obscurantisme et les superstitions tenaces des villageois, victimes de tous les charlatanismes, l'emprise de l'Église cautionnant l'inégalité et la servitude, plus préoccupée du salut des âmes que de l'hygiène des corps.

Le médecin découvre qu'il n'est pas facile d'éclairer les hommes et de les convertir aux bienfaits des idées nouvelles de la science. Mais si le médecin croit à la science et au progrès, il se garde bien d'instaurer un nouveau terrorisme ; quand une terrible épidémie sera vaincue, il est prêt à reconnaître, par humilité, la place - et la fonction - de la foi et de l'irrationnel dans le destin des hommes et à consentir à l' inexplicable.

Le film fait aussi la part belle à un lyrisme que Rousseau n'aurait pas désavoué, témoignant de la splendeur et des mystères de la campagne auvergnate qui entoure le petit village de Hérisson, dans l'Allier.

Par la place que l'œuvre de René Allio accorde au corps, avec sa physiologie, ses défaillances et ses misères, mais aussi avec toutes les forces de ses désirs et de ses joies, le film pourrait bien illustrer cette formidable quête du bonheur et de l'émancipation que les Lumières ont eu l'originalité de célébrer.

Alain Bandiera
Président du Cercle Condorcet

FORUM

Et Molière dans tout ça ?

Molière fut auteur, comédien, metteur en scène, directeur de compagnie, organisateur de spectacles de cour... Il meurt en 1673 à 51 ans. Il est enterré "de nuit et sans aucune pompe". Mis à part quelques quittances, aucun manuscrit de ses œuvres n'est parvenu jusqu'à nous.

Le bouffon, qui fait rire le roi, grimace et attrape son propre bras en criant au voleur, était devenu l'ordonnateur zélé des fêtes versaillaises. Il avait été l'élève des Tabarins du Pont-Neuf et des Italiens avec qui il partageait son théâtre. Mais n'était-il que ce comédien courtisan, lisant ses pièces devant des parterres de belles dames ? Derrière ses mots et ses grimaces de clown, n'était-il pas aussi celui dont les idées, moins d'un siècle après sa mort, allaient révolutionner la pensée et la vie de toute une société ? Certains metteurs en scène ont procédé parfois à ce qu'on appelait alors une "relecture" des classiques et particulièrement de *Tartuffe*.

Ainsi, Planchon avait fait du personnage un Michel Auclair adolescent courtisant sans vergogne aussi bien Elmire que son mari Orgon et il avait placé en toile de fond une

peinture religieuse symbolisant l'emprise des âmes sur les corps. Ariane Mnouchkine affublait tout le monde de djellabas noires et de barbes islamistes, entendant faire



ainsi comprendre au public du XX^e siècle tout ce que pouvait craindre l'auteur de versets sataniques de la part des faux dévots. Et cela ne faisait plus rire le roi ! Le bouffon remettait en question au nom de la raison l'ordre moral établi depuis des siècles ; "Je crois... que deux et deux sont quatre et quatre sont huit" (Dom Juan) tandis que Sganarelle continuait de croire au Moine bourru et à l'Enfer. Plus tard, dans *Les Femmes savantes*, il ne montre en apparence que des pimbêches ridicules, sauf que celles-ci énoncent une vraie revendication féministe : "Loïn d'être aux lois d'un homme en esclave

asservie / Mariez-vous ma sœur à la philosophie / Qui nous met au-dessus de tout le genre humain / Et donne à la raison l'empire souverain." On n'a pas dit mieux un siècle

plus tard. Molière, élève du philosophe Gassendi et ennemi comme lui de tout dogmatisme, opposait la raison et l'esprit à la tradition et quant à la médecine à laquelle, comme on sait, il semble s'en prendre presque constamment, n'est-elle pas un faux nez qui lui sert à parler d'autre chose et notamment de la religion ? Relisons les classiques à la lumière de la préface de Georges

Forestier dans le nouveau *Molière* de la Pléiade. Il nous laisse entendre que pratique religieuse et pratique médicale révèlent de nombreux points communs.

"De tout temps, il s'est glissé parmi les hommes de belles imaginations que nous venons à croire parce qu'elles nous flattent et qu'il serait à souhaiter qu'elles fussent véritables..." (Le Malade imaginaire). De quoi parle-t-on ici ? Si Molière n'est pas à proprement parler un précurseur des Lumières, du moins nous apprend-il à réfléchir autrement. Relisons donc Molière et au besoin rejoignons-le.

Marcel Col